



# La Lettre

FRANÇOISE LABORDE  
SÉNATRICE DE LA HAUTE-GARONNE

ÉDITION  
JUILLET 2019

## RESTER DANS UNE ACTION RÉFLÉCHIE

Nous voici déjà à la coupure estivale, alors que notre pays a vécu au rythme frénétique des sujets d'actualité qui n'ont pas manqué depuis le mois de janvier.

Tout d'abord, les échéances électorales européennes qui ont été quelque peu décevantes tant par la campagne qui a précédé le scrutin que par le résultat. Ceux qui suivent mon action depuis mon arrivée au Sénat le savent, **je suis une fervente partisane d'une Europe forte et unie**. C'est pourquoi il est pour le moins perturbant de constater que le parti arrivé en tête de cette élection soit justement celui qui est le plus hostile à cette institution. Il y a dans cette analyse une antinomie qui m'amène à penser que les français n'ont pas trouvé, dans la campagne précédant le vote, suffisamment d'explications et de pédagogies sur l'importance que doit avoir l'Europe dans nos réflexions. À force de l'accuser de tous les maux, nos concitoyens se sont éloignés de la politique européenne qui doit pourtant retenir notre plus grande attention. Seul point positif à ce constat, un électorat jeune est venu voter en masse pour un renouveau écologiste. Ces jeunes viennent à la politique dans le souci de préserver leur avenir et celui de leurs enfants. Je suis particulièrement satisfaite de cette évolution. C'est également avec la volonté de préservation de notre cadre de vie et de notre agriculture locale que j'ai posé une question d'actualité au Ministre de l'Intérieur en faisant un parallèle entre **résilience alimentaire et sécurité nationale** (p.6). Les scandales sanitaires récurrents placent la question de la continuité alimentaire au cœur des enjeux de santé publique, cependant l'articulation avec la sécurité nationale n'est jamais envisagée par nos gouvernants. Peu convaincue par la réponse qui m'a été faite en hémicycle, je poursuis mon action par le dépôt d'une résolution au Sénat.

Dans le reste de l'ordre du jour, les projets de lois se sont enchaînés au rythme soutenu de la procédure accélérée systématiquement enclenchée par le Gouvernement. Le Sénat a donc travaillé sur **le projet de loi pour une école de la confiance** (p.4), sur celui relatif à **l'organisation et à la transformation du système de santé** (p.5) et celui visant à **transformer la fonction publique** (p. 2). Quel

que soit mon vote final, pour, contre ou abstention, c'est toujours en pleine conscience des responsabilités de mon mandat de sénatrice et du travail que j'accomplis sur les textes qui nous sont présentés.

C'est dans ce même esprit que j'ai décidé de m'abstenir lors du vote de confiance au Gouvernement suite au discours de politique générale du Premier Ministre. Si je peux saluer certains points positifs dans l'action gouvernementale depuis 2017, je ne peux me prêter à cet exercice qui vise soit à plébisciter, soit à dénigrer la suite du quinquennat. Pour ma part, je préfère rester dans une action réfléchie, comme je l'ai déjà fait lors des précédentes mandatures où j'ai su m'opposer à certains textes dévastateurs tels que la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 qui instituait le conseiller territorial, je me suis abstenue de voter la loi NotRe en 2015. Je reste profondément ancrée dans mon travail de terrain et l'intérêt de nos territoires. C'est le résumé de ce travail que je vous propose de retrouver dans cette nouvelle lettre d'information, l'intégralité de mon actualité est mise à jour sur mon site internet, que je vous invite à visiter, mais également sur mon profil Facebook créé récemment.

### PROPOSITION DE LOI

#### visant à reconnaître le viol comme crime de guerre

La lutte contre les violences sexuelles et l'usage du viol comme arme de guerre, notamment en Afrique ou en Irak, ont été médiatisés par les deux prix Nobel de la Paix 2018, la militante yézidie **Nadia Murad** et le docteur congolais **Denis Mukwege**.

Objet d'une ambitieuse résolution à l'ONU portée par l'Allemagne, la lutte contre ce fléau est pourtant freinée par la Chine, la Russie et les Etats-Unis qui ont empêché le texte d'aboutir.

Récemment une proposition de loi, dont je suis cosignataire, a été déposée au Sénat en ce sens.

Bonne lecture

## PROJET DE LOI DIT DE **TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Examiné dans le contexte d'une grève des fonctionnaires hospitaliers sans précédent, ce projet de loi est présenté comme le volet public des ordonnances Travail adoptées sous le précédent quinquennat

► Il vise donc principalement à modifier le fonctionnement du dialogue social au sein des trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière) ; à faciliter le recours aux agents contractuels afin de « simplifier la gestion des ressources humaines » et à renforcer la mobilité. Certaines dispositions viennent également renforcer les dispositifs de promotion de la diversité (mixité des genres et handicaps). À la suite de la réflexion amorcée au Parlement dès l'été 2018, au cours de l'examen de la loi pour la confiance dans la vie politique, qui s'est poursuivie au Sénat à l'initiative du groupe RDSE avec la proposition de loi de lutte contre les conflits d'intérêts des hauts fonctionnaires, les députés ont consi-

dérablement renforcé le volet déontologie du présent projet de loi. Cela fait suite à l'annonce de suppression de l'ENA par le Président de la République en conclusion du Grand Débat. Le titre III « Simplifier le cadre de gestion des agents publics » a été considérablement enrichi à l'Assemblée nationale, par des dispositions à la portée variable. En particulier, la fusion de la

HATVP et de la commission de déontologie, prônée par le groupe RDSE, a été intégrée au texte, même si quelques dispositions pourraient être améliorées (agents concernés par un contrôle automatique, composition de la HATVP; ...).

Pour ma part, je regrette vivement qu'en amont de ce texte la différence n'ait pas été

faite entre les trois fonctions publiques. Avant toute chose, il est important de savoir quel service public les citoyens sont en droit d'attendre.

Trop de changements sont concédés sur la base d'une meilleure gestion comptable sacrifiant ainsi encore un peu plus l'équilibre fragile des services publics dans nos territoires. ◀



## **POUVOIR DE POLICE DES MAIRES POUR LES IMMEUBLES MENAÇANT RUINE**

En visite dans le département, j'ai été alertée par certains élus sur les difficultés croissantes à gérer des immeubles en déshérence menaçant ruine

► Si le cadre légal semble adapté à grand nombre de situations rencontrées en zones urbaines, il n'en va pas de même en zones rurales où la pression foncière est quasi-nulle. Beaucoup de maires ruraux sont confrontés à la gestion de bâtiments abandonnés nécessitant des mesures

conservatoires urgentes ou parfois une démolition rapide. Ces élus ne pourront réclamer le recouvrement des sommes engagées car, si propriétaire il y a, il est souvent déclaré insolvable ou bien aura-t-il entre temps renoncé à son titre de propriété devant le montant des sommes à engager. Contrairement à ce qui a déjà été répondu par le ministère de l'intérieur, il ne s'agit pas pour le maire de mise en œuvre de ses pouvoirs de police dont l'exercice serait couvert par les ressources de droit commun versées aux communes. Car, dans certaines zones rurales ou de montagne, la seule charge financière

revient bien à la commune, sans possibilité de remboursement. C'est pourquoi j'ai demandé quelles solutions pouvaient être apportées à ces élus qui, malgré la prise d'un arrêté de péril imminent, voient leur responsabilité engagée en cas de sinistre causé par ces biens en déshérence.

Je reste pour l'heure dans l'attente d'une réponse du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Ce sujet sera très certainement abordé dans le cadre du groupe de travail lancé par le RDSE sur l'allègement des normes applicables aux collectivités territoriales. Partant du constat que la multiplicité de normes difficilement applicables, voire obsolètes, constitue un obstacle pour l'exercice du mandat des élus locaux, le groupe du RDSE a pris l'initiative de créer un groupe de travail sur l'allègement et l'amélioration de la législation applicable aux collectivités territoriales. Ce groupe de travail, qui entend s'appuyer sur les pratiques et difficultés

quotidiennes très concrètes des élus locaux, vise à formuler un ensemble de propositions à soumettre, le cas échéant, au vote de la Haute assemblée. Vous pourrez suivre l'avancée de ces travaux sur mon site. ◀

► En parallèle à ce sujet, le Sénat a adopté le 12 juin une proposition de loi pour lutter contre le logement insalubre. Cette proposition de loi prévoit de durcir les sanctions contre les propriétaires peu scrupuleux qui louent de tels logements. Ce texte a été adopté 7 mois après le drame survenu à Marseille, où plusieurs immeubles se sont effondrés, faisant 8 morts. Un amendement du groupe RDSE a été adopté en commission, il prévoit de désigner un référent « habitat dégradé » au sein des collectivités locales compétentes en matière d'habitat chargé d'accompagner les propriétaires de logements dégradés qui le demandent dans la réhabilitation de leur logement en identifiant les mesures et travaux possibles ainsi que les aides publiques mobilisables. ◀



## PROPOSITION DE LOI CRÉANT **UN STATUT DE L'ÉLU COMMUNAL**

Mardi 12 juin était examinée au Sénat, dans le cadre de l'ordre du jour réservé au groupe CRCE (Communiste Républicain Citoyen et Ecologiste), la proposition de loi de notre collègue **Pierre-Yves Collombat**

➤ Cette initiative parlementaire part du constat qu'en dépit de l'importance de la commune, comme garant de la cohésion sociale, premier pourvoyeur de services publics de proximité, employeur et investisseur public, les élus communaux « sont

**toujours privés de la reconnaissance de leur fonction essentielle et de la sécurité que représenterait un statut de l'élu communal** ». Pour les auteurs, il s'agit de définir un statut de l'élu communal pour garantir sa disponibilité, sa formation, la sécurité de l'exercice du

mandat et les conditions du débat démocratique. Ce texte va dans le sens des propos du Président de la République à l'issue du Grand Débat qui avait dit souhaiter « **conforter le rôle des élus locaux par un statut digne de ce nom et simplifier les règles qu'ils ont parfois subies** ». Si elle a peu de chances d'aboutir, la proposition de loi de notre collègue Collombat permettra sans nul doute de conforter le travail entamé par le Ministre en charge des Collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, qui termine la rédaction d'un projet de

loi autour de l'engagement des Maires, traduction complète du Grand Débat afin de répondre à la crise des vocations dans la perspective des prochaines élections municipales. Le travail est donc loin d'être achevé, le texte gouvernemental autour de « **l'engagement des maires** » est impatientement attendu par les sénateurs. Avec le projet de loi constitutionnelle introduisant la différenciation territoriale, il s'agit du deuxième bloc législatif d'importance pour les collectivités d'ici l'échéance de 2020. ◀

## PROPOSITIONS DE LOI **RDSE**

Deux textes déposés par mon groupe parlementaire ont été soumis à l'examen du Sénat, l'un dans le cadre de l'espace réservé aux groupes parlementaires, jeudi 13 juin, et l'autre dans le cadre de la procédure accélérée enclenchée par le Gouvernement, le 20 juin

➤ **Proposition de loi visant à instituer un médiateur territorial** dans certaines collectivités. Cette proposition s'appuie sur le constat que selon des formules multiples (Défenseur des droits pour les litiges dans l'administration, médiateurs dans les entreprises publiques ou privées...), la médiation a fait la preuve de son utilité et de son efficacité. Ce texte propose de généraliser cette pratique en rendant obligatoire l'instauration d'un médiateur territorial compétent pour toutes les matières ressortissant du domaine des conseils régionaux et départementaux, communes de plus de 60000 habitants, ainsi que dans les EPCI de plus de 100000 habitants, dès lors que les litiges ne sont pas pendants devant la justice. ◀

**Nouvelle lecture de la proposition de loi visant à créer une Agence nationale de la cohésion des territoires**

➤ **Le groupe RDSE s'est abstenu** sur le vote final de la proposition de loi portant création d'une Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), dont il était pourtant l'auteur, considérant

que la version votée par les députés est trop éloignée de l'esprit initial du texte. Ce dernier visait avant tout à répondre à la forte demande des élus locaux qui déplorent la difficulté de faire aboutir leurs projets par manque d'ingénierie locale, notamment dans les territoires ruraux. Or, force est de constater que l'article 2 qui énonce les missions de l'ANCT, est revenu de l'Assemblée nationale profondément modifié, devenant un empilement de dispositions complexes et redondantes et dans lequel les sénateurs du groupe RDSE ne retrouvent pas ce qui devrait faire l'essence même de l'ANCT. Conscient des attentes très fortes des collectivités territoriales, le groupe a fait le choix de réaffirmer par amendement les missions principales et initiales de l'Agence.

**Le groupe RDSE regrette le rejet de cet amendement. Il rappelle que le caractère opérationnel de l'Agence, et en particulier son apport au travail des élus, constitue le point central de la proposition de loi.**

Si l'ANCT devait se borner à informer les collectivités et à suivre les politiques publiques sans les accompagner, sa création perdrait une grande partie de sa plus-value. Pour toutes ces raisons, le groupe RDSE s'est finalement abstenu. Il revient maintenant à l'Assemblée nationale d'adopter définitivement la proposition de loi. ◀

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE **L'AMRF 31**



**Faisant écho à l'actualité parlementaire très riche, l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle a permis d'échanger sur les nombreuses réformes en cours**

➤ **Après une rétrospective** sur l'année écoulée avec quelques victoires du côté des élus ruraux, notamment sur la loi dite « École de la Confiance », où la suppression de l'article visant à fusionner les collèges et écoles élémentaires en un établissement des savoirs fondamentaux a été obtenue, le plan de redéploiement des trésoreries a occupé longuement l'assistance. Il ressort de cette modification un appauvrissement des territoires qui voient disparaître un service public de plus. L'annonce d'un texte du Gouvernement intitulé « Engagement et proximité » laisse les élus très perplexes au moment où beaucoup d'entre eux s'inquiètent justement de l'avenir des communes rurales. ◀



PROJET DE LOI

# POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE

J'ai été désignée cheffe de file par mon groupe pour ce projet de loi, qui au départ devait seulement instaurer la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans

► **Ce fut en réalité un texte fourre-tout,** élaboré sans réelle concertation. **J'ai déposé de nombreux amendements au texte, dont une vingtaine a pu être discutée en séance.** Je salue notamment le vote sur le rôle de l'école dans la transmission des valeurs républicaines, l'adoption de la formation continue pour tous les professeurs, permettant de rendre le métier d'enseignant plus adapté et attrayant, l'urgente sensibilisation des professeurs aux enjeux environnementaux, apport du groupe RDSE et des avancées en matière sanitaire et sociale. Les nouveaux instituts de formation sont tournés vers le numérique, mais je regrette que mon amendement pour donner la priorité aux logiciels libres n'ait pas pu être discuté, tout comme celui sur la visite médicale du personnel enseignant. La réforme de pré-recrutement des futurs enseignants en L2 va dans le bon sens mais ce dispositif ne doit pas être dévoyé pour combler des postes de remplacement des titulaires. **L'établissement public des savoirs fondamentaux soulevait trop de difficultés et je souhaitais sa suppression, c'est chose faite en CMP.** Concernant l'école inclusive, je me félicite que la formation continue des AESH ait été votée. Sur le statut des directeurs d'école, le résultat est insuffisant. **Je regrette la création du Conseil d'Évaluation de l'École, en lieu et place du CNESCO, qui assurerait une évaluation indépendante avec un important volet recherche scientifique.** Enfin, nous nous sommes opposés au contrat de responsabilisation sur la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme de l'élève, que nous considérons être une double peine fragilisant les plus vulnérables et renforçant le rejet de l'école. Une majorité de notre groupe a voté en faveur de la suppression des signes religieux ostensibles lors des sorties scolaires mais cette mesure n'a pas survécu à la CMP. **Je reste mobilisée avec mon groupe pour exiger que davantage de crédits soient débloqués dans le prochain budget pour donner à l'école les moyens humains et financiers de ses ambitions.** ◀



La Délégation aux droits des femmes a souhaité mettre en lumière les joueuses féminines de football à l'occasion de la compétition organisée du 7 juin au 7 juillet en formant un groupe de travail

► La délégation a adopté le 6 juin ce rapport d'information, dont plusieurs points ont attiré mon attention. Tout d'abord, il me semble que la priorité serait de **reconnaître aux joueuses de haut niveau un statut professionnel** afin qu'elles soient rattachées à la Ligue de football professionnelle, au même titre que leurs homologues masculins. Ce statut juridique pourrait marquer une avancée remarquable dans la volonté d'affirmer le football féminin, mais aussi avoir des conséquences notables sur l'augmentation de leurs salaires, des droits de diffusion des ligues féminines et sur les contrats de sponsoring. Je pense également qu'**il est indispensable de continuer de promouvoir et faciliter l'accès aux fonctions d'arbitre aux femmes**, en les professionnalisant, jusqu'à ce qu'elles puissent en faire un métier, au même titre que les arbitres masculins. Il est aussi capital de **favoriser la mixité dans les métiers du football**, quels qu'ils soient : arbitre, commentateur, journaliste, ou postes de direction au sein des fédérations.


Les médias ont aussi leur rôle à jouer dans ce sujet en participant à la promotion des rencontres féminines, au travers de la diffusion intégrale de la compétition mondiale, mais aussi tout au long de l'année, en diffusant la D1 féminine et la Ligue des champions. Un investissement, par ailleurs, très rentable, étant donné que le vendredi 7 juin, près de 10 millions de téléspectateurs ont assisté à la victoire des Bleues pour le match d'ouverture de la compétition, ce qui démontre l'engouement des français.

Pour conclure, il convient de préciser que ce sujet ne relève pas des prérogatives et compétences du Sénat, seuls des encouragements et des préconisations peuvent être faits aux deux principales instances décisionnaires, que sont la Fédération française de football et la Ligue de football professionnel. Elles sont sur la bonne voie, il faut continuer les efforts et profiter de l'occasion de rendez-vous sportifs populaires tels que la CDM en France pour affirmer le football féminin, réussir à le populariser et ne plus en faire un événement exceptionnel. ◀

QUESTIONS AUX SÉNATEURS

## 100% WEB

Les deux médias Accropolis et Public

Sénat se sont associés pour créer un dialogue original entre les jeunes et les sénateurs. Au cours d'une émission interactive diffusée en direct sur la chaîne Twitch Accropolis, j'ai pu répondre aux questions des internautes et commenter l'actualité de la semaine. Vous retrouverez le lien de la vidéo de cette émission via mon site. 



## Mission Commune d'Information sur LES VIOLENCES SEXUELLES COMMISES SUR MINEURS

J'ai participé avec grand intérêt aux travaux de la mission commune d'information sur les politiques publiques de prévention, de détection, d'organisation des signalements et de répression des infractions sexuelles susceptibles d'être commises par des personnes en contact avec des mineurs dans le cadre de l'exercice de leur métier ou de leurs fonctions

➤ **Les trente huit propositions** auxquelles ont abouti nos échanges sont très satisfaisantes et contribueront assurément, non seulement, à briser ce tabou, mais aussi, à engager une politique globale de prévention de la

**pédo criminalité, depuis la libération de la parole jusqu'au signalement de ces actes délictueux, en passant par la formation du plus grand nombre.**

Elles ne sont pourtant pas suffisantes à mes yeux en ce qui concerne la problématique, tabou des tabous, des violences sexuelles intrafamiliales envers les mineurs, autrement dit, à caractère incestueux. Si la loi votée en août 2018, renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, a apporté un arsenal de mesures utiles et nécessaires, je regrette que lors de l'examen du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice, en octobre 2018, aucun de mes amendements proposant une surqualification pénale de l'inceste n'ait été repris par le gouvernement. J'estime en effet urgent de durcir la pénalisation des infractions sexuelles à caractère incestueux. Le vote de cette loi étant encore récent, le Sénat sera dans son



rôle de contrôle de l'application de la loi d'ici quelques temps et ne manquera pas de faire des propositions pour remédier à cette lacune sérieuse. En conséquence, je déplore que la question de l'inceste ait purement et simplement été écartée du champ de compétences de notre MCI. Je remarque que les obstacles sur lesquels bute le législateur pour faire évoluer la loi vers une meilleure prévention et lutte contre les violences sexuelles à caractère pédophile, restent

les mêmes que ceux rencontrés pour les lois visant à lutter contre les violences faites aux femmes, c'est-à-dire :

- L'insuffisance des mesures statistiques des faits ;
- La difficile libération de la parole des victimes ;
- Le signalement non systématique auprès de la Justice des faits dénoncés ;
- L'application insuffisante des textes de loi existants et bien sûr le temps long de la Justice qui aboutit au non respect du délai raisonnable de jugement. ◀

## Projet de loi relatif à L'ORGANISATION ET À LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

J'ai pris la parole sur un amendement visant « à intégrer dans la formation initiale et continue des médecins des modules relatifs aux droits des femmes, aux stéréotypes de sexe et au respect du corps d'autrui »

➤ **Cet amendement**, malheureusement rejeté, s'inscrivait dans la grande cause du quinquennat, afin de mobiliser tous les leviers de notre société pour éradiquer les violences faites aux femmes. En effet, les professionnels de santé sont parmi les premiers concernés dans la constatation de ces violences. Si j'entends et partage l'avis du rapporteur du projet de loi et du Gouvernement, rappelant que la liste des modules d'enseignement n'avait pas sa place dans un projet de loi mais ressortait d'une concertation et d'un travail avec les facultés de médecine, j'ai profité de l'occasion pour interpeler, à nouveau, sur la nécessité d'une mise en place d'une obligation de signalement pour les professionnels de santé, des violences qu'ils étaient susceptibles de constater.

« Ils ne peuvent pas tout savoir, mais ils peuvent signaler ».

Je me félicite que la mission commune d'information sur les violences sexuelles commises sur mineurs (cf. plus haut), dont je suis vice-présidente et dont le rapport a été présenté à la presse, ait retenu cette proposition en ces termes : « poursuivre la réflexion sur la création d'une obligation de signalement pour les personnes dépositaires d'un secret professionnel ».

Un débat qui devrait faire l'objet de nouveaux travaux à l'automne prochain au Sénat à l'occasion de l'évaluation de la loi, présentée par Mmes Belloubet et Schiappa, votée en août 2018 que je suivrai de près. ◀





## Question d'actualité au Gouvernement

# RÉSILIENCE ALIMENTAIRE ET SÉCURITÉ NATIONALE

J'ai interpellé le Ministre de l'Intérieur sur la problématique de la résilience alimentaire et de la sécurité nationale

➤ **Les scandales sanitaires récurrents placent la question du bien manger au cœur des enjeux de santé publique. Un pan du sujet n'est jamais évoqué : l'articulation entre ordre public et continuité alimentaire.**

Par le passé, notre modèle agricole reposait sur le foncier nourricier et sur un aménagement du territoire local multifonctionnel. La sécurité alimentaire était une préoccupation des élus. Aujourd'hui, production

et consommation ne sont plus territorialisées, et même les zones rurales sont « alimentaires » vulnérables, perfusées par le ballet des camions de la grande distribution.

À l'heure des cyberattaques, du dérèglement climatique et du terrorisme, production et approvisionnement alimentaires ne sont pas analysés comme des risques stratégiques. Des signaux nous alertent pourtant. La moindre annonce de blocage routier vide les magasins, avant même toute pénurie, allant jusqu'à provoquer des émeutes, comme récemment en Outre-mer.

**En cas de force majeure, le déficit en capacité de subvenir localement à l'un de nos besoins primaires, celui**

de se nourrir, est flagrant. Les populations n'y sont pas préparées.

Assurer un niveau minimum de sécurité d'approvisionnement alimentaire est un devoir pour les autorités, qui devraient pouvoir garantir une chaîne résiliente allant du foncier agricole nourricier jusqu'au consommateur. Cela doit nous interroger sur la souveraineté et la sécurité nationales, articulées autour des biens communs, alors que les pouvoirs publics perdent peu à peu la main sur des infrastructures d'intérêt vital comme les aéroports, le foncier agricole ou la gestion de l'eau. Il est urgent de s'en préoccuper.

Cette question fait-elle l'objet d'une réflexion de votre



ministère ou du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale ?

La réponse formulée par le Ministre de l'Intérieur ne m'a pas rassurée. En détaillant l'efficacité des plans d'urgence tels que les plans « ORSEC », le Ministre n'a pas fourni d'explication en cas d'incidents s'inscrivant dans une durée plus longue et un espace plus vaste.

C'est la raison pour laquelle j'ai déposé une proposition de résolution au Sénat qui a été présentée à la presse le 2 juillet. <

# ÉDUCATION FOCUS

Plusieurs manifestations autour de l'éducation m'ont permis d'aller à la rencontre d'élèves et chefs d'établissements, j'ai également eu le plaisir d'en recevoir au Sénat!

**1** Accueil, avec mon collègue **Claude Raynal**, d'une classe du collège Montesquieu de Cugnaux.



**2** Visite de **Sophie Cluzel**, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, dans l'unité d'enseignement élémentaire pour autistes de l'école Gaston Bonheur à Balma.



**3** Inauguration de l'extension de l'école élémentaire Antoine Bernès aux côtés de **Ghislaine Cabessut**, Maire de Bouloc.



**4** Accueil au Sénat des lauréats du concours « **Se construire citoyen** » organisé par la Fédération des DDEN.



**5** Inauguration du nouveau groupe scolaire André Audoin à Eaunes.



## BLOCAGE DU FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE



J'ai interrogé le Gouvernement sur la situation alarmante subie par certains organismes de formation continue qui redoutent une suspension de tout nouvel engagement financier de la part du fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA). Il résulte de ce déficit une situation de blocage préoccupante, les organismes de formation se trouvent littéralement pris en otage d'un imbroglio administratif que rien ne laissait présager, alors que les chefs d'entreprise artisanale pourraient ne plus bénéficier de la prise en charge de leur formation continue. <

## REVALORISATION DE LA CARRIÈRE DES CADRES DE LA POLICE MUNICIPALE

Le rapport Thourot-Fauvergues met, notamment, en évidence les disparités existant entre la police municipale et les autres filières de la fonction publique territoriale. L'Association nationale des cadres territoriaux de la sécurité suggère notamment de revenir aux appellations de grade militaires, de supprimer les seuils limitant les recrutements afin de laisser l'exécutif local seul décisionnaire, ou encore de compléter la grille

indiciaire en dotant la police municipale d'un cadre d'emploi de direction et de conception. <

## ENSEIGNEMENT DES LANGUES RÉGIONALES ET PLUS PARTICULIÈREMENT DE L'OCCITAN-LANGUE D'OC

Malgré des perspectives encourageantes en faveur de sa promotion ces dernières années, les acteurs locaux, élus, enseignants et associations culturelles, accumulent les mauvaises surprises : d'une part, à l'échelon académique, avec la fin des moyens fléchés affectés à l'enseignement de l'occitan à destination des collèges ; d'autre part, à l'échelon national, la réforme du baccalauréat venant dévaloriser le choix de cet apprentissage et le mettant en concurrence avec les autres langues vivantes, laissant craindre son abandon massif par les élèves. En conséquence, j'ai demandé au Gouvernement ce qu'il compte faire pour éviter la disparition de cet enseignement et continuer à le promouvoir. <

## CHÔMAGE PARTIEL DES ASSISTANTES MATERNELLES

J'ai demandé à la Ministre du travail que la réalité du quotidien des assistantes maternelles soit prise en compte dans la correction du calcul de leur ARE (Aide au Retour à l'Emploi). Salariées multi-employeurs, elles sont soumises à un fort aléa et une importante précarité, c'est pourquoi elles sont inscrites en permanence comme demandeuses d'emploi auprès de Pôle Emploi. Cependant, le nouveau calcul des allocations de l'ARE dont elles pouvaient bénéficier en attendant de retrouver un nouveau contrat, les conduit à une baisse substantielle de leurs indemnités. <

## DISPARITION DE 50 000 ŒUVRES D'ART APPARTENANT À L'ÉTAT

Le rapport de synthèse de la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art fait état d'une situation dramatique d'éparpillement et de péril du patrimoine mobilier national. Ce serait 10% des 500 000 objets déposés par les collections nationales dans des structures publiques (musées, administrations) qui manquent à l'appel. Des milliers de trésors disparaissent ainsi chaque année, dans l'apparente indifférence ou impuissance de l'État. J'ai demandé au Ministre de la culture de tout mettre en œuvre pour retrouver ces biens, et assurer leur sécurité. <

## CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DU SYSTÈME SCOLAIRE



Enfin, j'ai également attiré l'attention du Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la nécessité de pérenniser le conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) dans le projet de loi pour une école de la confiance toujours en discussion au Parlement. Son avenir était compromis par l'article 9 prévoyant la mise en place d'un nouveau conseil national d'évaluation directement rattaché aux services du ministère de l'éducation nationale. <

Textes en intégralité disponibles sur le site



## TOUJOURS À L'ÉCOUTE DES ÉLUS



Si vous souhaitez **organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité**, vous pouvez contacter Sandrine et Laurent au **05 61 13 28 90**.

Attachée à rendre compte à l'ensemble des élus de mon action en toute transparence, vous trouverez sur mon site internet et dans ma lettre d'information l'ensemble des sujets qui composent mon actualité parlementaire.

Pour ceux qui suivent l'actualité via les réseaux sociaux, ils peuvent me retrouver via :

@Laborde\_Senat  
 @francoise.laborde.senat

Une diffusion de ma lettre d'information par voie électronique est toujours privilégiée, c'est pourquoi je vous invite à communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante : [francoise.laborde31@orange.fr](mailto:francoise.laborde31@orange.fr)



### 21 MARS

Commemoration  
du 57<sup>ème</sup> Cessez-le-feu  
en Algérie à Fronton

### 6 AVRIL

Célébration des 60 ans  
de mandat de Jean de Galard,  
Maire de Saint-André.



### 12 AVRIL

Journée de formation  
du réseau  
Femmes Elues  
d'Occitanie



### 13 MAI

Inauguration des  
appartements Coloc'Handi  
avec l'association des  
familles de traumatisés  
crâniens, bel exemple de  
partenariat privé et public  
pour l'habitat inclusif.



## À VOS AGENDAS

### ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL DU SÉNAT

#### JUILLET/SEPTEMBRE

Session parlementaire extraordinaire  
Projet de loi pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet ; projet de loi pour école de la confiance (après CMP) ; projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé ; projet de loi de transformation de la fonction publique ; projet de loi

d'orientation des mobilités ; projet de loi relatif à l'énergie et au climat ; projet de loi relatif à la modernisation et à la distribution de la presse.

#### OCTOBRE

Ouverture de la session parlementaire ordinaire  
Les discussions budgétaires étant déjà prévues, seules 2 ou 3 lois supplémentaires pourront être examinées

en 2019. Réforme de l'assurance chômage ; projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ; réforme des retraites ; projet de loi sur la dépendance ; projet de loi bioéthique et son volet PMA.

#### NOVEMBRE

Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2020 ; projet de loi de Finances pour 2020.



**Sandrine DA PARE-MAGUEUR**  
**Laurent HENRY**  
Tél. 05 61 13 28 90  
18, rue Carrière – 31700 BLAGNAC  
[f.laborde@senat.fr](mailto:f.laborde@senat.fr)

**Florence FAYE**  
Tél. 01 42 34 30 73  
15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06  
[f.laborde@senat.fr](mailto:f.laborde@senat.fr)

**COMITE DE REDACTION :**  
**Equipe parlementaire**

[www.francoiselaborde.fr](http://www.francoiselaborde.fr)  
Abonnez-vous à la lettre d'information

ISSN 2646 – 2516